

régions abritées des contreforts et profiter du chinook qui souffle sur le sud des provinces. Beaucoup d'entre nous doivent élever leurs bestiaux là où les conditions sont difficiles. Si nous voulons être concurrentiels, il nous faudrait avoir une diminution des impôts.

Nous pourrions demander à l'ancien chef de la Division des produits du ministère de l'Agriculture, Ralph Bennett, ce qu'il pense de la situation. Il a parlé à de nombreux groupes dans tout le Canada et a toujours dit que le prix de nos bestiaux dépend toujours du prix aux États-Unis, de ce qui est commercialisé là-bas et de ce qui l'est ici. Les prix sont établis en fonction de ce facteur.

Lorsque nous considérons les prix, il nous faut examiner le coût de production. Il nous faut aussi voir les chiffres chez nos voisins du Sud pour comparer la situation nette de l'éleveur. L'éleveur de bestiaux au Canada est-il placé dans une situation plus avantageuse que son homologue américain? Non. Les prix de machines et tous les autres frais jusqu'au prix du lasso sont plus élevés dans notre pays. J'ai employé un jour ce mot «lasso» et les journalistes l'ont attrapé au vol et ne l'ont plus lâché. Même un lasso est beaucoup moins cher aux États-Unis qu'au Canada. Le prix des palissades, celui du fil métallique, de l'équipement mécanique, des selles, des lasso et de tous les autres articles utilisés dans l'élevage est inférieur aux États-Unis à ce qu'il est au Canada. Les impôts fonciers sont un autre élément. Les impôts sur les terrains d'élevage ne sont pas plus élevés aux États-Unis qu'au Canada; en fait, le prix des terrains est dans certaines régions des États-Unis moins cher qu'ici.

Je remarque, monsieur le président, que vous êtes sur le point de me couper la parole et je vais donc terminer très vite. Il est clair à mon avis que les frais de production sont moins élevés aux États-Unis et que nous devrions donc bénéficier d'une réduction des impôts au lieu de subir une augmentation.

M. Mahoney: Monsieur le président, je voudrais faire remarquer que nous sommes toujours prêts à accepter les suggestions les plus valables de l'honorable député et que nous sommes disposés à reporter l'article 29 si tel est le désir de la Chambre.

M. Horner: Je vous remercie.

M. le président: Peut-être que la présidence n'a pas compris. Suggérez-vous que l'article 29 soit reporté?

M. Mahoney: En effet, monsieur le président. Bien sûr, nous parlerons des articles 28, 30 et 31.

M. le président: La présidence aimerait éclaircir cette question pour s'assurer que les représentants de tous les groupes sont d'accord. On suggère que l'article 29 de ce groupe soit reporté et que le comité poursuive son examen des articles 28, 30 et 31. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Burton: Monsieur le président, puis-je demander pourquoi poursuivre l'examen si l'article 29 doit être reporté.

M. Mahoney: Je vous prie de m'excuser, je n'ai pas compris tout à fait la question.

M. Burton: J'aimerais savoir quelle est l'intention du gouvernement ou quelle action l'honorable député a à l'esprit à propos de l'étude de cet article. Devra-t-il être reporté d'une façon indéterminée?

M. Mahoney: Oui, d'une façon indéterminée. Évidemment, nous devrons y revenir à un moment où l'autre.

M. le président: Est-ce que le comité est d'accord pour que l'on reporte l'article 29?

Des voix: D'accord.

(Article 1: L'article 29 est reporté.)

M. Nesbitt: Monsieur le président, les articles de caractère agricole dans ce bill fiscal sont d'un grand intérêt pour quiconque s'intéresse à l'industrie agricole, directement ou indirectement. L'article 29 est un article gênant que le secrétaire parlementaire a proposé de reporter d'une façon indéterminée. En conséquence, je ne commenterai pas la question du troupeau de base sinon pour dire que j'espère que lorsque des dispositions seront prises à propos de cet article, le gouvernement consentira à le soumettre au comité permanent de l'agriculture afin qu'on puisse convoquer des témoins et étudier les différents points de vue pour que nous soyons plus à même de comprendre les aspects dangereux de cet article tel qu'il est à présent. Comme l'a indiqué le secrétaire parlementaire, le gouvernement accueille avec plaisir des suggestions constructives qui améliorent la législation et, par conséquent, j'espère que ses aînés feront preuve d'autant de bonne volonté à cet égard. D'autres parties du projet de loi fiscal devraient éventuellement être déferées au comité, mais je réserverai mes observations à ce sujet pour une autre occasion.

Le gouvernement a beau jeu de dire que la réforme fiscale a fait l'objet, durant plusieurs années, de discussions publiques; nous l'admettons; mais bien qu'on ait discuté en termes généraux d'une telle réforme dans plusieurs secteurs, dont celui de l'agriculture, après la publication du Livre blanc, personne, y compris les députés, n'avait connaissance, avant le 18 juin dernier, de propositions concrètes de réforme, surtout dans le domaine agricole: c'est donc une raison de plus pour renvoyer ce projet de loi au comité. Comme on l'a déjà dit à maintes reprises, les experts fiscaux du pays ne saisissent pas la portée exacte du projet de loi dont certaines parties peuvent certainement être adoptées d'ores et déjà, comme l'a dit mon collègue le député de Prince Edward-Hastings. L'idée est bonne parce qu'on avantagerait ainsi les petits contribuables et les vieillards. Par contre, d'autres parties du projet de loi devraient, en même temps que l'article 29, être renvoyées au comité permanent de l'agriculture puisqu'il est évident que les rédacteurs du projet sont des légistes de la Couronne qui ne sont pas familiers avec les problèmes agricoles. Ce fait ressort clairement de la rédaction même du projet. On ne peut les blâmer car ce sont des légistes à qui revient la tâche de rédiger les lois. Il est cependant difficile de composer un bon texte lorsqu'on n'est pas au courant du genre d'industrie pour laquelle on légifère. Il serait très utile que l'article 29 soit, avec d'autres, renvoyé au comité.